C/2026/3326

18.6.2026

**Notification préalable d'une concentration**

**(Affaire M.12172 — STV INVEST / PROMET GROUP / NIKA DEVELOPMENT / TATRA TRUCKS JV)**

**Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(C/2026/3326)

1. Le 10 juin 2026, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— STV INVEST a.s. («STV», République tchèque), contrôlée conjointement par Martin Drda et Ludmila Drdová,

— PROMET GROUP a.s. («PROMET GROUP», République tchèque), contrôlée exclusivement et en dernier ressort par PROMET FAMILY FOUNDATION nadační (République tchèque),

— Nika Development a.s. («NIKA», République tchèque), appartenant au CZECHOSLOVAK GROUP («CSG», République tchèque), qui est sous le contrôle exclusif de Michal Strnad,

— TATRA TRUCKS a.s. («TATRA TRUCKS», République tchèque), contrôlée conjointement par NIKA et PROMET TOOLS a.s. («PROMET TOOLS»), actuellement sous le contrôle exclusif de PROMET GROUP.

STV INVEST et PROMET GROUP acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de PROMET TOOLS, et donc de TATRA TRUCKS.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— STV INVEST est la société mère du groupe STV («STV»), dont les entreprises exercent notamment leurs activités dans le secteur de la défense, dans le développement et la production de munitions et d'explosifs, dans la réparation d'équipements militaires lourds (par exemple, des chars) et d'armes, dans le développement et la production d'équipements tactiques et de protection balistique pour les personnes, ainsi que dans le génie mécanique (en particulier la production de pièces de machines individuelles). STV exerce principalement ses activités en République tchèque,

— PROMET GROUP exerce ses activités dans divers secteurs, notamment dans ceux de la construction de machines, de l'ingénierie et de la métallurgie, principalement en Europe centrale et orientale. PROMET TOOLS est une société holding du PROMET GROUP, dont l'unique objectif est la détention d'une participation dans TATRA TRUCKS,

— NIKA est une société holding de CSG. CSG exerce principalement ses activités dans les domaines de la défense, de l'aérospatiale, de l'automobile et du rail, principalement, mais pas exclusivement, en République tchèque et en Europe centrale et orientale,

— TATRA TRUCKS est un fabricant d'équipements d'origine de camions à usage civil et militaire, actif principalement, mais pas exclusivement, en République tchèque.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises [2], il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
[2] JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12172 — STV INVEST / PROMET GROUP / NIKA DEVELOPMENT / TATRA TRUCKS JV

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE